

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2014

Réception par le Prefet : 11/07/2014

Publication : 18/07/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-7-5-8

Séance du vendredi 11 juillet 2014

SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ÉTUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS D'URBANISME PROROGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ DE SUBVENTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le guide des aides départementales modifié par le Conseil Général le 9 décembre 2009,
- VU le règlement financier,
- VU la délibération n° CP-2010-2-5-1 de la Commission Permanente du 5 février 2010, concernant les subventions pour frais d'études relatives aux documents d'urbanisme et d'aménagement,
- VU la délibération n° CP-2010-5-5-1 de la Commission Permanente du 1^{er} avril 2010, concernant les subventions pour frais d'études relatives aux documents d'urbanisme et d'aménagement,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise la prorogation du délai de validité de l'aide départementale accordée au Syndicat Mixte du SCOT THUR DOLLER pour l'élaboration de son SCOT, et à la commune de ZIMMERSHEIM pour la révision de son POS en PLU, jusqu'au 30 novembre 2014, afin de permettre le versement du solde de ces subventions pour un montant global de 66 702 €.

- ❖ Ce montant sera prélevé sur le programme F215, chapitre 204, fonction 71, nature 204141 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a horizontal stroke across them, and a small 'N' at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions